



DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Session ordinaire – Séance du 17 DÉCEMBRE 2025

Délibération n° 2025_056

**BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES DU SERVICE D'AIDE
ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE, SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE ET DE
LA RÉSIDENCE AUTONOMIE PLEIN CIEL – DÉLIBÉRATION**

Vu la délibération du Conseil d'Administration N° 2021-58 du 19 octobre 2021, autorisant le recours aux formes de délibérations collégiales à distance,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mérignac dûment convoqué le 11 décembre 2025 par Monsieur Thierry TRIJOULET, Président du CCAS, s'est assemblé sous la présidence de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de membres en exercice : 15

PRÉSENTS : 11

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE – Vice-Présidente, Sylvie DELUC, Michèle BOURGEON, Fabienne JOUVET, Marie-Michelle MAURY, Annie MONBEIG, Jacques NAU, Kubilay ERTEKIN, Marie-Ange CHAUSSOY, Ghislaine BOUVIER, Pierre MAGE,

EXCUSÉS : 4

Mesdames, Messieurs : Thierry TRIJOULET – Président, Hélène MAZEIRAUD-PERON, , Emilie MARCHES (Procuration à Fabienne JOUVET), Arnaud ARFEUILLE (Procuration à Kubilay ERTEKIN).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Michèle BOURGEON

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale rappelle aux membres du Conseil d'Administration que :

BUDGET PRINCIPAL

Voté chaque année par le Conseil d'Administration, le budget du CCAS présente l'ensemble des dépenses et des recettes prévues dans les différents domaines d'intervention du CCAS. Il reprend les grandes orientations budgétaires préalablement débattues.

Conformément aux orientations budgétaires débattues le 20 novembre 2025, Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le budget 2026 du CCAS affirme une réelle volonté d'adapter et de

poursuivre une politique d'action sociale au service des populations, malgré un contexte économique très incertain auquel s'ajoute une crise politique et une détérioration importante et soudaine de la situation des finances publiques (déficit et dette publique).

Notre action s'inscrit aussi dans une politique de transition écologique et des solidarités menée par la ville.

Les principales orientations budgétaires 2026 du CCAS sont les suivantes :

- 1- Soutenir les publics en situation de vulnérabilité en développant des actions de proximité en continuant les permanences décentralisées du SISMS, en développant l'épicerie sociale
- Soutenir et accompagner les publics victimes de violences intra-familiales avec l'ouverture de la Maison des Femmes
 - Amplifier le travail sur l'accès aux droits et la lutte contre le non-recours
 - Travailler sur l'accès à une alimentation de qualité en développant en particulier l'épicerie sociale dans sa forme fixe et mobile
 - Développer l'accès au logement en s'appuyant sur les dispositifs existants et en développant le partenariat avec l'AIVS du Prado
 - Développer l'action du relais des aidants grâce à de nouveaux financements
 - Intégrer la résidence autonomie Plein Ciel et réévaluer le fonctionnement de la structure
 - Accompagner la réhabilitation de la résidence Jean Brocas
 - Evaluer le dispositif de résorption in situ du Phare
 - Améliorer l'accueil du CCAS grâce à la réalisation de travaux début d'année 2026
 - Mettre en œuvre le plan local de santé et en particulier la réflexion sur l'offre de soins
 - Continuer à développer la qualité d'intervention du SAD
 - Lutter contre l'isolement à travers l'animation séniors et Mona Lisa

Le budget 2026 proposé est le suivant :

	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	5 000 €	5 000 €
FONCTIONNEMENT	7 024 614 €	7 024 614 €
TOTAL	7 029 614 €	7 029 614 €

I – L'INVESTISSEMENT

L'investissement sur les bâtiments ou l'achat d'équipement (mobilier, équipement des offices de restauration par exemple) s'effectue sur le budget de la Ville (les bâtiments utilisés par les services du CCAS étant mis à disposition à titre gratuit par la Ville).

II – LE FONCTIONNEMENT

A – LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

⌚ Les charges à caractère général (chapitre 011) : 1 642 907 €

Port de Repas et Foyers Restaurants	1 256 657 €
Dont :	
- Achat de prestations de service (repas SIVU + ALIUM)	1 227 457 €
- Fonctionnement courant des 4 foyers restaurants	28 200 €
Animation	
19 000 €	
Dont :	
- Transports collectifs animation séniors	14 000 €
- RA Jean Brocas	5 000 €

Epicerie Sociale, Relais des Solidarités et Relais des aidants **105 000 €**

Dont :

- Epicerie sociale et solidaire avec développement 80 000 €
- Relais des aidants 19 500 €
- Relais des Solidarités 5 500 €

Lutte contre l'isolement et action de bénévolat **7 500 €**

Dont :

- Animation du Conseil des ainés 1 200 €
- Développement d'actions 6 300 €

Interventions sociales et médico-sociales **167 250 €**

Dont :

- Maintenance dispositif de téléassistance 40 000 €
- Logements urgence & Locations immobilières – baux glissants 110 000 €
- Interprétariat et divers (remue-ménage) 17 250 €

Services communs **131 600 €**

Dont :

- Programme de réussite éducative 15 000 €
- Documentation technique 1 000 €
- Honoraires (APP) 7 000 €
- Interventions SAMU Social 10 000 €
- Fêtes et cérémonies et réceptions 2 500 €
- Adhésions (UNCCAS...) 5 700 €
- Cotisations assurance (personnel + multirisques) 19 500 €
- Formation 25 000 €
- Interventions diverses 22 950 €

⌚ **Les charges de personnel (chapitre 012) : 4 423 000 €**

⌚ **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 953 707 €**

Subventions **75 000 €**

Dont :

- Subvention au FSL/FSE 50 000 €
- Subvention au CLIC 25 000 €

Aides facultatives **190 000 €**

Services communs **7 600 €**

Dont :

- Pertes sur créance irrécouvrables 250 €
- Créances admises en non-valeur 2 000 €
- Frais de formation et de missions des administrateurs 3 000 €
- Autres charges exceptionnelles (y.c. frais bancaires) 2 350 €

Déficit des budgets annexes SAAD et SSIAD **466 357 €**
Déficit du budget annexe de la RA Plein Ciel **200 000 €**

⌚ **Charges exceptionnelles (chapitre 67) : 5 000 €**

B – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

⌚ Atténuations de charge (chapitre 013) : 15 000 €
 Remboursement des indemnités journalières pour les contractuels

⌚ Les produits des prestations (chapitre 70) : 708 000 €

Participations des usagers	708 000 €
Dont :	
- Participations des bénéficiaires de la téléassistance	80 000 €
- Participations des bénéficiaires des restaurants séniors	160 000 €
- Participations des bénéficiaires du port de repas à domicile	435 000 €
- Participations des bénéficiaires de l'épicerie sociale	20 000 €
- Participations des bénéficiaires de l'animation séniors	13 000 €

⌚ Les dotations et participations (chapitre 74) : 364 548 €

Autres participations	364 548 €
Dont :	
- Participation CD 33 pour l'épicerie Sociale (si déploiement Epicerie mobile)	15 000 €
- Participation FSE+ Lutte contre les VIF	40 000 €
- Participations CD 33 pour dispositif RSA	56 000 €
- Subventions DDETS pour dispositifs Accueil de jour	33 000 €
- Subventions DDETS pour Travailleur social au RDS	50 000 €
- Subventions DDETS pour dispositifs ALT	60 000 €
- Participation CGET au dispositif de Réussite éducative	50 000 €
- Forfait autonomie Jean Brocas	20 856 €
- Financement FSL	4 190 €
- Subvention DDETS Zone du Phare	20 000 €

⌚ Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 5 937 066 €

Dont essentiellement la subvention Ville **5 836 000 €**

Solidarité	41 066 €
Dont :	
- Produits des indemnités d'occupations temporaires	30 000 €
- Produits des loyers logement DIACONAT	11 066 €

Services communs **60 000 €**

- Remboursements assurance maladie **60 000 €**

BUDGETS ANNEXES MÉDICO-SOCIAUX

SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (SSIAD)

I – LE FONCTIONNEMENT

A – LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT – 811 357 €

Groupe I - les dépenses afférentes à l'exploitation courante : 14 852 €

Dont :

- Fournitures **6 822 €**

- Prestations de podologie/pédicurie	5 000 €
- Frais postaux et télécommunications	30 €
- Nettoyage blouses personnel soignant	2 000 €
- Autres	1 000 €

Groupe II - les dépenses afférentes au personnel : 785 000 €

Dont :

- Soins infirmiers	70 000 €
- Etude SSIAD	12 000 €
- Remplacements	527 000 €
- Charges salariales	176 000 €

Groupe III - les dépenses afférentes à la structure : 11 505 €

Dont :

- Documentation générale	500 €
- Formation, concours divers	10 000 €
- Titres annulés et divers	1 005 €

B – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT – 811 357 €

Groupe I - Les produits de la tarification : 685 000 €

Groupe II - Autres produits relatifs à l'exploitation : 94 357 €

Groupe III – Produits financiers : 32 000 €

II – INVESTISSEMENT – pas de dépenses prévisionnelles

SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE (SAAD)

I – LE FONCTIONNEMENT

A – LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT – 1 980 500 €

Groupe I - les dépenses afférentes à l'exploitation courante : 2 000 €

Groupe II - les dépenses afférentes au personnel : 1 886 000 €

Groupe III - les dépenses afférentes à la structure : 92 500 €

B – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT – 1 980 500 €

Groupe I - Les produits de la tarification : 1 050 000 €

Groupe II – Autres produits relatifs à l'exploitation : 930 500 €

Groupe III – Produits financiers : 0 €

II – INVESTISSEMENT – pas de dépenses prévisionnelles

RÉSIDENCE AUTONOMIE PLEIN CIEL

I – LE FONCTIONNEMENT

A – LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT – 908 000 €

Groupe I - les dépenses afférentes à l'exploitation courante : 127 900 €
Groupe II - les dépenses afférentes au personnel : 499 995 €
Groupe III - les dépenses afférentes à la structure : 280 105 €

B – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT – 908 000 €

Groupe I - Les produits de la tarification : 504 000 €
Groupe II – Autres produits relatifs à l'exploitation : 404 000 €
Groupe III – Produits financiers : 0 €

II – INVESTISSEMENT – pas de dépenses prévisionnelles

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide de :

- Voter le budget principal 2026 du CCAS et les budgets annexes 2026 du SAAD, du SSIAD et de la résidence autonomie Plein Ciel

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Par **13** voix Pour

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 17 décembre 2025

Michèle BOURGEON
Secrétaire de séance

Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Vice-Présidente du Centre Communal
d'Action Sociale



Le Président du CCAS certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.